

REPUBLIQUE TOGOLAISE



Travail- Liberté-Patrie

**FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

New York, juillet 2017

RAPPORT DU TOGO

RESUME

A la suite de l'adoption en septembre 2015 du Programme de développement à l'horizon 2030 intégrant les Objectifs de développement durable (ODD) par la communauté internationale, le Togo s'est résolument engagé dans l'appropriation desdits objectifs et dans l'élaboration de son Plan national de développement (PND) 2018-2022.

A cet égard, le pays s'est volontairement soumis à l'examen des pairs lors du 1^{er} forum politique de haut niveau qui lui avait permis d'exposer ses expériences en matière d'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification du développement. Le gouvernement togolais voudrait saisir l'occasion pour témoigner sa gratitude à tous les partenaires qui l'accompagnent dans ses efforts de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, le rapport du Togo, élaboré suivant le thème retenu cette année 2017 par les Nations Unies « éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation », s'articule autour : (i) du processus de sa préparation et le cadre général de l'intégration des ODD dans la planification nationale ; (ii) des efforts de mise en œuvre des Objectifs 1, 2, 3, 5, 9, 14, 17 choisis par les Nations Unies pour faire objet de la revue et (iii) des défis majeurs et perspectives.

➤ Processus de préparation du rapport

Le processus de préparation du présent rapport a été participatif et inclusif dans la mesure où toutes les parties prenantes au développement ont été consultées et associées à son élaboration. La démarche s'est déroulée en deux étapes principales qui sont (i) la préparation et la collecte d'informations puis (ii) la rédaction et la validation.

➤ Cadre général de l'intégration des Objectifs de développement durable dans la planification

Le cadre général de l'intégration des ODD dans la planification nationale se présente sous deux aspects essentiels. Le premier est relatif au processus d'appropriation des ODD et le second concerne leur intégration proprement dite dans les instruments nationaux de planification.

Le processus d'appropriation des Objectifs de développement durable a été effectif au Togo à travers plusieurs activités de sensibilisation et de vulgarisation desdits objectifs en vue d'une vision partagée à tous les niveaux. Celles-ci se sont traduites par des ateliers de formation et de sensibilisation organisés au niveau national, régional et dans les différentes localités à l'intention des acteurs de développement en vue de contribuer à la pleine appropriation des enjeux du développement durable et du processus d'élaboration du plan national de développement 2018-2022, cadre de référence des politiques de développement pour les cinq prochaines années.

Pour prendre en compte les objectifs de développement durable dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022, le moyen utilisé par le Togo est l'intégration de ces objectifs à travers leurs cibles.

Au niveau sectoriel, certaines politiques ou plans sectoriels ont été actualisés ou sont en cours d'actualisation pour prendre en compte les objectifs de développement durable sur la base des cibles.

➤ Efforts de mise en œuvre des Objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 9, 14 et 17

Au Togo, les efforts d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes se sont traduits par l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres en général et des personnes les plus vulnérables en particulier. L'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011 puis à 55,1% en 2015 soit une baisse de 6,6 points. Le taux de desserte nationale en eau potable est passé de 50% en 2015 à 53,9% en 2016. Ce taux est passé en milieu rural sur la même période de 55,3% à 64,4%.

Le taux d'accès à l'électricité en 2016 est évalué à 35,63% au niveau national et à 6% en milieu rural.

Dans la perspective de l'élimination de la faim, de la sécurité alimentaire et de la promotion d'une agriculture durable, le gouvernement depuis 2008 mène des efforts importants en matière d'investissement et d'organisation des acteurs. Ces efforts ont permis d'accroître la contribution du secteur agricole au PIB national qui est passé de 40% en 2015 à 41,9% en 2016. Depuis 2009, le pays enregistre des excédents en céréales et en tubercules lui permettant d'en exporter vers la sous-région et contribuant ainsi à l'amélioration des revenus des petits producteurs.

Les efforts menés pour donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ont commencé à porter leurs fruits. Ils consistent à asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé pour tous, en particulier en faveur des couches les plus vulnérables. Le taux de mortalité maternelle est de 400 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Le pourcentage de villages ruraux disposant d'un agent de santé communautaire formé sur les soins intégrés de diarrhée, pneumonie, paludisme est de 45,4% en 2015.

En mettant en œuvre la Politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre (PNEEG), le gouvernement vise la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Les diverses actions menées ont permis d'améliorer le taux de scolarisation des filles qui est passé de 93,5% en 2015 à 94,2% en 2016 ; le taux des femmes non alphabétisées est de 49% en 2015 et le pourcentage des femmes parlementaires (11,1% en 2012 à 18,7% en 2017) et celui des femmes ministres (16,7% en 2016 à 21,7% en 2017).

En vue de mettre en place une infrastructure résiliente, de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et d'encourager l'innovation, d'importants efforts ont été consentis en matière des investissements dans les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires et dans la promotion de l'économie numérique. Ainsi le corridor Lomé-frontière du Burkina Faso et les principales routes transversales ont été réhabilitées. L'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé a été également réhabilité et mis aux normes internationales en 2016 avec la construction d'une nouvelle aérogare portant la capacité d'accueil à plus de 1,5

million de passagers par an. Ceci a permis d'augmenter le trafic de 589 416 en 2013 à 758 000 passagers en 2016. La construction d'un 3ème quai et d'une darse dotés en équipements modernes ont permis de booster les capacités du port autonome de Lomé. Le volume de conteneurs manutentionnés au port de Lomé est de 905 700 en 2015. La facilitation des échanges au Togo a sensiblement évolué avec la mise en place du Guichet unique pour le commerce extérieur (GUCE). La construction d'un réseau fibre optique de 250 km (e-gouvernement) a permis de connecter plus de 560 bâtiments administratifs et plus de 10 000 fonctionnaires dans un souci de modernisation de l'administration et de simplification des procédures administratives. Les domaines pour l'installation des sites industriels d'Adétikopé et de Kpomé ont été sécurisés avec des schémas directeurs réalisés.

Dans le souci de conserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, le gouvernement a créé, en 2014, l'Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer (ONAEM), dont les objectifs sont spécifiquement de préserver les intérêts maritimes, de lutter efficacement contre l'insécurité dans ses espaces maritimes et de développer l'économie bleue. A cet égard, le Togo a abrité du 10 au 15 octobre 2016, le sommet de l'Union africaine (UA) sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique qui a abouti à la signature de la charte panafricaine sur les mers. Aussi, le Togo s'est engagé lors de la Conférence Internationale « Notre Océan, Notre Avenir » à atteindre deux principales cibles relatives à l'élimination, d'ici à 2022, de la pêche illicite non déclarée et non réglementée (pêche INN) dans les espaces maritimes sous sa juridiction ; et d'ici à 2025, des cas de pollution due au dégazage et au déversement d'effluents en mer. Pour ce qui concerne la protection de la côte, le Togo met en œuvre un programme de gestion intégrée du littoral et de protection contre l'érosion côtière. Le linéaire de la côte protégée contre l'érosion côtière, est passé de 20 820 mètres en 2014 à 21 170 en 2015, soit une augmentation de 350 mètres.

Pour la revitalisation du partenariat mondial au service du développement durable et le renforcement des moyens d'application de ce partenariat, le Togo s'est engagé dans la mise en œuvre des réformes visant la mobilisation des ressources aussi bien internes qu'externes dans une perspective d'émergence économique. Les réformes structurelles ont entraîné la mise en place de l'Office Togolais des Recettes (OTR), une fusion des régies douanière et fiscale, qui a permis l'augmentation des recettes de l'Etat de 24,1% entre 2014 et 2016. En ce qui concerne les ressources extérieures y compris les appuis budgétaires, elles ont augmenté de 43% sur la même période.

Par ailleurs, le Togo œuvre également pour attirer davantage de partenaires étrangers publics ou privés en mettant en place les réformes nécessaires pour améliorer l'environnement des affaires, préserver les acquis d'une bonne gestion macroéconomique dans le cadre d'un programme triennal avec le FMI, et conclure le programme Seuil en négociation avec le Millenium Challenge Corporation. Depuis 2016, le gouvernement entend approfondir cet élan à travers notamment, l'assainissement de la gestion foncière, l'amélioration de l'offre des technologies de l'information et de la communication (TIC), la promotion des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, l'accélération de la mise en place d'un cadre

juridique approprié pour les partenariats public-privé et la promotion d'une diplomatie active au service du développement.

➤ Défis majeurs et perspectives

Dans l'optique d'une mise en œuvre réussie des ODD, le Togo est résolument engagé à relever quelques défis majeurs relatifs au développement des statistiques, à l'opérationnalisation de la décentralisation et au renforcement des mécanismes de suivi-évaluation par la mise en place des structures de planification et de suivi-évaluation dans les ministères sectoriels.

En perspective, le Togo s'attèle au renforcement de la production statistique par l'opérationnalisation de l'Institut nationale de la statistique et des études économiques et démographiques, au développement d'un mécanisme national d'évaluation des indicateurs, à la finalisation du Plan national de développement intégrant les ODD et à la mobilisation de ressources pour le financement de sa mise en œuvre.